Préavis au Conseil communal

Adaptation de l'arrêt de bus TL de Bois-Murat et extension des « marches-gradins » du préau sud du complexe scolaire de Bois-Murat – Crédit de construction

---

Aménagements urbains et extérieurs

Pierre Jolliet, Municipal

Jean-Marc Baatard, Municipal

N°1/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 18 décembre 2017

Table des matières

1 Objet du préavis 2

2 Préambule 3

2.1 Historique 3

2.2 Situation actuelle 3

3 Objectifs 4

4 Descriptif du projet 4

4.1 Les travaux 4

4.2 Résumé des travaux 4

4.3 Calendrier 5

5 Coût de construction 5

5.1 Devis estimatif 5

6. Aspects financiers 6

7. Conclusions 6

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite une demande de crédit de construction d'un montant de **CHF 260'000.-- TTC (deux cents soixante mille)** destiné à l'adaptation de l'arrêt de bus TL de Bois-Murat et à la création de marches supplémentaires dans le préau sud du complexe scolaire de Bois-Murat.

L'arrêt TL de Bois-Murat en septembre 2017

2 Préambule

2.1 Historique

L'arrêt de bus TL qui desservait le complexe scolaire de Bois-Murat jadis se trouvait sur le chemin de Bois-Murat au centre du complexe scolaire. Sa position exacte se situait entre le bâtiment de la piscine (Bois-Murat E) et les bâtiments scolaires du type « Crocs » (Bois-Murat C-B-D).

En 2004, dans le cadre de l'extension du bâtiment F et de la création d'une place de rebroussement entre le chemin du Grand-Pré et le chemin de Ormeaux, l'arrêt TL des lignes 45 et 46 a été déplacé sur le chemin du Grand-Pré. Cet arrêt est désormais le terminus de ces deux lignes et le rebroussement.

Le nouveau bâtiment « F » est alors devenu la porte d'entrée principale du complexe scolaire, via le préau Sud.

A cette occasion, pour parfaire et sécuriser le complexe scolaire, les portions du chemin de Bois-Murat et du chemin des Tuileries traversant le complexe ont été interdits à la circulation motorisée.

2.2 Situation actuelle

L'arrêt Bois-Murat est fréquenté aujourd'hui par plus de 300 élèves aux heures de pointe, chiffre qui augmentera avec l'extension du site. Cette fréquentation le rend aujourd'hui non satisfaisant au niveau de la sécurité pour les écoliers. Ce n'est pas l'abri lui-même qui est trop petit, c'est sa disposition, son fonctionnement et la dimension de la place de l'arrêt du bus.

La direction des TL ainsi que la Police Cantonale ont mis en évidence la dangerosité de ce lieu. Dans un premier temps, pour répondre à ce souci de sécurité, l'école et les Auxiliaires de Sécurité Publique font chaque année des appels à la prudence. En 2016, des barrières ont été installées le long du trottoir, pour éviter des chutes d'élèves sur la chaussée à l'arrivée des bus notamment.

3 Objectifs

L'agrandissement de l'arrêt de bus nécessite de gagner de l'espace sur le talus du préau sud de l'école. Dans le cadre de ces travaux, les « marches-gradins » situées au bas du talus seront prolongées et rehaussées. Cet aménagement est très apprécié par les jeunes ados et permet un usage convivial du préau lors des manifestations scolaires. Ce préau est réservé aux 300 élèves de 9ème à 11ème année.

Le sous dimensionnement de l'arrêt ne fera que s'accentuer avec l'extension du complexe scolaire de Bois-Murat. Il est donc indispensable de procéder à une requalification de l'ensemble de sa disposition et de la cour de récréation du bâtiment F.

4 Descriptif du projet

4.1 Les travaux

Le projet envisagé constitue : (voir aussi plan, coupes et élévation en annexe)

- à rendre l'abri TL actuel traversant en modifiant sa façade arrière ;
- à agrandir la place de l'arrêt dans le talus jouxtant la cour de récréation de l'école par la construction d'un mur de soutènement ;
- de profiter de ces travaux pour prolonger et construire des marches-gradins supplémentaires dans le préau-sud situé en contre-bas.

L'abri, ainsi transformé, deviendra un élément central permettant d'utiliser la totalité de la nouvelle place créée. Cet abri est équipé de WC pour les conducteurs de bus. Son déplacement engendrerait des travaux plus conséquents. Cette solution n'a donc pas été envisagée.

4.2 Résumé des travaux

- Modification de l'abri TL ; socle béton, serrurerie.
- Création d'un mur de soutènement ; fouille, fondations, mur béton
- Création de la place « Arrêt Bois-Murat » ; revêtement de sol (bitume), banc, arbre.
- Mise en place d'une barrière sur le mur de soutènement ; serrurerie
- Modification de la cour de récréation ; prolongation des gradins en béton
- Végétalisation ; remise en place des terres, aménagement paysage

4.3 Calendrier

Afin d'éviter des nuisances pendant le fonctionnement de l'école les travaux sont planifiés durant les vacances d'été 2018.

5 Coût de construction

5.1 Devis estimatif

L'ensemble des soumissions et offres a été établi conformément à la loi sur les marchés publics. Les coûts sont basés sur 50 % des soumissions rentrées. Le solde est devisé par l'ingénieur sur la base de prix récents. Cela nous permettra de mettre en concurrence les entreprises.

CFC	Description	Montant CHF
4	Aménagements extérieurs	41'685,00
41	Construction	131'118,00
42	Jardin	8'820,00
46	Petits tracés, routes et parc	31'695,00
	Divers & Imprévus (env. 6% du Total HT, honoraires exclus)	12'799,10
492	Honoraires ingénieur civil	13'699,00
	Total HT	239'816,10
	TVA 8%	19'000,00
	Total TTC	258'816,10
	Total Arrondi TTC	260'000,00

Tableau 1 - Récapitulatif des coûts par CFC

6. Aspects financiers

Le projet de la modification figure au plan des investissements 2018 pour un montant de CHF 180'000. -- TTC. Nous rajoutons aujourd'hui la part dévolue à l'aménagement de la cour, ainsi que des aménagements extérieurs et urbains complémentaires.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 4'849.-- (calculée à 1.865 % - taux vraisemblable au 31.12.2017 - sur un montant de CHF 260'000.--TTC).

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 1/2018 du 18 décembre 2017,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 260'000.- TTC (deux cents soixante mille) destiné à la l'adaptation de l'arrêt de bus TL de Bois-Murat et à l'extension des « marches-gradins » du préau sud du complexe scolaire de Bois-Murat;**

2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;**

3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Maurice Mischler

Le Secrétaire a.i.
René Parrat

Annexe : Plan

ANNEXE

LEGENDE :

- A DEMOLIR, A DEMONTER
- A CREER
- PLACE A CREER
- RABOTAGE ET NOUVEAU TAPIS
- EXISTANT NON MODIFIE

COUPE A - A 1:50

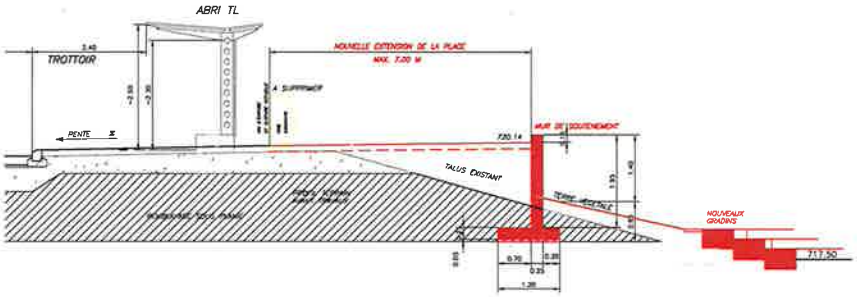

ELEVATION ABRI BOIS-MURAT

CREATION DE 3 PASSAGES LIBRES
COUPE SUR ARRIERE TROTTOIR

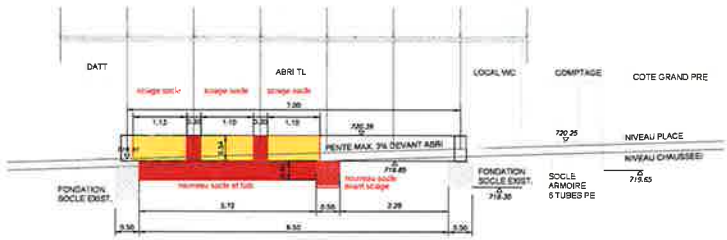

COUPE B - B 1:50

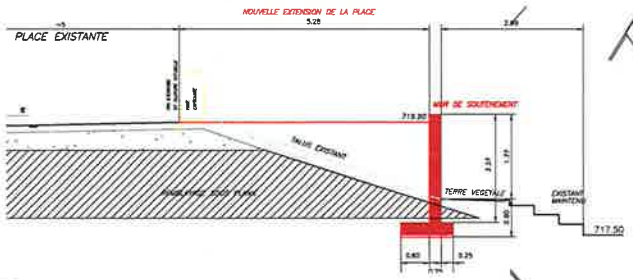

COMMUNE D'EPALINGES CHEMIN DU GRAND-PRE/CHEMIN DES ORMEAUX	N° 921-01
EXTENSION DE LA PLACE D'ATTENTE BUS	LISTE N°
VUE EN PLAN ET COUPES	ECHELLE 1:100 1:50
PROJET	FORMAT 84 x 60
	DESSINE GJ.D
	CONTROLE
jean-paul cruchon et associés sa ing. civil epfl-sia	DATE 21.09.2016
	MODIFIE OU COMPLETE 08.02.2017 25.09.2017